

CAPACITÉ EN DROIT

La Capacité en droit est une formation en droit dispensée pendant deux années universitaires. Elle conduit à l'obtention du Certificat de la Capacité en droit.

L'originalité de la Capacité en droit est qu'elle est accessible sans le baccalauréat.

Cette possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur à l'Université s'adresse aux personnes qui souhaitent suivre ou reprendre des études supérieures.

Une fois obtenu, le certificat de la Capacité en droit est un diplôme équivalent au baccalauréat. Il permet donc de poursuivre des études supérieures et en particulier offre une transition en licence de droit.

Informations complémentaires

Attention, en 1^{er} année de capacité en droit, vous n'avez pas le statut étudiant : vous ne pouvez bénéficier de la sécurité sociale étudiante, de convention de stage, de bourse ou de tout autre avantage lié à cette qualité.

- [Imprimez le dossier](#)
- [Téléchargez la liste des pièces à fournir](#)
- [Notice explicative](#)
- [Aide pour remplir le dossier](#)

Pour la prise de rendez-vous, cliquer sur le lien suivant : <http://inscriptions.univ-perp.fr/>

Mise à jour le 27 juin 2017

CONTACT

deve-scolaritecentrale@univ-perp.fr

DEVE scolarité centrale
Bât BASE A
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
Tél: 04 68 66 22 95

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi **8:00-11:30 / 13:30-16:30**
- Mardi **8:00-11:30 / 13:30-16:30**
- Mercredi **8:00-11:30 / 13:30-16:30**
- Jeudi **8:00-11:30 / 13:30-16:30**
- Vendredi **8:00-11:30 / 13:30-16:30**

Prendre contact au préalable en période de vacances scolaires ou de jours fériés

CANDIDATER

[Accéder au dossier de candidature](#)

